

Le service d'autopartage CITIZ arrive à Divonne-les-Bains

Inauguré ce 16 novembre, le service de voitures partagées CITIZ est disponible à Divonne-les-Bains. Les partenaires se sont retrouvés autour de la station Le Globe, à Divonne-les-Bains pour présenter officiellement le service aux habitants, commerçants, associations et autres acteurs locaux. La station comprend deux véhicules propres : l'un électrique et l'autre hybride rechargeable, mis à disposition des habitants, des employés, des futurs inscrits au service CITIZ.

Cette nouvelle station est le fruit d'un partenariat entre le Pôle métropolitain du Genevois français qui s'est vu confier cette mission par Pays de Gex agglomération, la Ville de Divonne-les-Bains et la coopérative Citiz.

- La commune a acheté, mis à disposition un véhicule hybride rechargeable et a pris en charge l'installation de la station d'autopartage, Les agents de commune seront également les premiers utilisateurs du service. Une première session de formation pour découvrir le service est d'ailleurs proposée aux agents à la suite de l'inauguration pour concrétiser cette ouverture du service, sans délai ;
- Le Pôle métropolitain, au regard de ses compétences en matière de mobilités nouvelles, **assure l'organisation, l'exploitation, le soutien et la promotion du service d'autopartage et a financé le véhicule électrique.**
- La coopérative CITIZ est l'opérateur du service d'autopartage. Citiz assure la gestion complète des véhicules (mise en service, entretien, assurance, contrôles, réparations...) et la relation avec les utilisateurs (habitants, entreprises...)

Ce service vient compléter l'offre de mobilité dans le Genevois français et dans le Pays du Gex pour répondre à la hausse des besoins de mobilité sur le territoire et au nécessaire changement de comportement des habitants et des salariés. Ainsi, comme Gex l'avait fait auparavant, 3 villes du Pays de Gex se sont engagées dans le maillage du réseau d'autopartage CITIZ cette année.

Après Ferney-Voltaire et Saint Genis Pouilly, nous inaugurons la station de Divonne-les-Bains qui rejoint les 12 communes déjà équipées du Genevois français.

Cette station CITIZ est le résultat d'une collaboration réussie entre Pays de Gex Agglomération, la Commune de Divonne-les-Bains, le Pôle métropolitain et l'opérateur Citiz. Elle permettra aux habitants et aux entreprises de découvrir une nouvelle façon de se déplacer, en empruntant une voiture partagée et de découvrir que l'on peut bénéficier de la souplesse d'une voiture sans avoir les contraintes de sa propriété.

« En développant l'autopartage, nous souhaitons réduire la place de la voiture en ville, tout en sachant que la voiture reste parfois nécessaire pour certains déplacements. L'autopartage est donc une solution parmi d'autres (covoiturage, transport public, mobilités douces etc.) pour accompagner les habitants vers un changement de modèle de déplacement ». Chrystelle Beurrier, Vice-Présidente du Pôle métropolitain du Genevois français.

Une station en plein cœur de la ville, au plus proche des services.

Située au parking du Globe, près du Casino de Divonne-les-Bains, la nouvelle station est équipée de deux véhicules, l'un hybride et l'autre électrique, de 5 places reconnaissables à leur toit bleu (Peugeot e-208 et une Toyota Yaris).

La réservation se fait grâce à l'application CITIZ*. Les voitures sont utilisables 24h/24h et 7j/7j.

Avec cette station, c'est une nouvelle solution pratique qui s'installe dans le quotidien de celles et ceux qui veulent revoir leur façon de se déplacer et réduire l'impact de leurs déplacements :

- **Moins de charges de** gestion de leur voiture (garage, entretien, assurance) et **plus de temps** pour les priorités
- **Moins de** voitures, c'est **plus de qualité pour l'air que l'on respire et plus d'espace public pour vivre dans la ville**

Sachant qu'une voiture en autopartage remplace 9 voitures individuelles, l'autopartage permet de réduire considérablement le nombre de voitures sur les routes, de contribuer à réduire la place de la voiture dans nos villes et dans nos vies.

« **La mise en place d'une station de deux véhicules, un 100% électrique et un hybride, en autopartage est la pierre angulaire d'une mobilité urbaine moderne et durable, offrant aux Divonnais et aux agents municipaux une alternative flexible et partagée pour se déplacer, tout en contribuant à la réduction de l'empreinte carbone. Engagée dans la transition écologique, notre équipe municipale met tout en œuvre pour faciliter l'accès à des solutions de mobilités en favorisant les modes doux.** », Vincent Scattolin, Maire de Divonne-les-Bains, Vice-Président de Pays de Gex Agglo, Vice-Président du Pôle métropolitain du Genevois Français.

« **Avec 4 inaugurations en 1 an dans le Genevois français, le réseau Citiz est en plein déploiement. Aujourd'hui, nous avons plus de 400 utilisateurs inscrits, et + 35% d'utilisation. Avec cette nouvelle station, le fait de partager de sa voiture, que ce soit grâce à l'autopartage ou au covoiturage va permettre de réduire le nombre de voitures en circulation** ». Martin Lesage, Directeur du réseau coopératif Citiz Alpes-loire.

Des avantages pour les nouveaux utilisateurs

Comme pour chacune des stations disponibles dans le Genevois français, les utilisateurs pourront bénéficier d'une offre découverte spécifique pour essayer le service, avec comme avantages : les frais de dossiers + les 3 premiers mois d'abonnement + un crédit conso de 50 € , offerts avec le code : GENEVOISFRANCAIS.

Un avantage supplémentaire : le réseau CITIZ est **compatible avec le réseau Mobility qui compte plus de 200 véhicules à Genève, le tout accessible avec un seul abonnement.**

La complémentarité offerte pour les abonnés Mobility est un vrai avantage pour simplifier les déplacements dans le Grand Genève. Ainsi, les abonnés bénéficient d'une continuité de l'offre quel que soit leur lieu de résidence.

Toutes les modalités pratiques concernant ces offres sont précisées sur <https://alpes-loire.citiz.coop/>

L'autopartage apporte des réponses aux difficultés constatées dans le Genevois français :

- Avec un **taux de motorisation supérieur de 10% à la moyenne nationale** et un renouvellement démographique élevé (> 8% par an), il est important de permettre aux nouveaux habitants, comme à l'ensemble de la population, de se passer de l'achat d'une deuxième voire troisième voiture par ménage

Sachant qu'une voiture reste inutilisée 95% du temps et occupe une part importante des espaces publics (routes, parkings publics, garage, stationnement...etc.), que le télétravail se développe, tout comme l'usage des transports publics, les politiques publiques doivent inciter les citoyens à changer de comportement en leur proposant des alternatives à l'achat d'un véhicule personnel.

- D'ailleurs, les enquêtes le confirment : 46 % des usagers d'un service d'autopartage possédaient une voiture avant, et n'en ont plus à l'heure actuelle. Et 23 % déclarent avoir renoncé à l'achat d'un véhicule après avoir découvert l'autopartage »,

Un réseau qui se développe à l'échelle dans le Genevois français et une flotte de véhicules renouvelée.

Depuis 2016, l'offre d'autopartage s'étoffe progressivement dans l'ensemble du Genevois français.

Le réseau CITIZ se déploie à présent sur 13 communes avec 33 voitures partagées.

- Gex
- Saint-Julien-en-Genevois
- Archamps
- Annemasse
- Ambilly
- Thonon-les-Bains

- Bonneville
- Reignier-Esery
- Saint-Pierre-en-Faucigny
- La Roche sur Foron
- Ferney-Voltaire

- Saint Genis Pouilly

Une progression forte de l'activité a été enregistrée entre 2021 et **2022 (+ 35 % de trajets et 100 nouveaux clients utilisateurs)**, qui se confirme en 2023.

A présent, on compte plus de 400 clients dans le Genevois français.

Depuis 2021, le Pôle métropolitain et Citiz se sont engagés dans une nouvelle phase de déploiement et de verdissement de la flotte d'autopartage. Ainsi, d'ici 2024, dix nouvelles stations avec voitures électriques ou à faible émission seront développées dans les communes de plus de 6000 habitants desservis par un transport public structurant.

L'autopartage Citiz, comment ça marche ?

Citiz est une offre adaptée pour les particuliers ou professionnels qui souhaitent se libérer des contraintes de la voiture au quotidien et n'utiliser un véhicule qu'en cas de besoin et avec une tarification à l'usage : à l'heure et au kilomètre parcourus permet un juste prix de l'usage de la voiture.

« Je m'inscris, je réserve, je déverrouille, je roule »

Une fois inscrit au service, l'utilisateur peut réserver **la voiture de son choix** sur internet, via l'appli mobile Citiz ou même par téléphone.

L'accès au véhicule se fait **en libre-service 24h/24 et 7j/7** : depuis votre téléphone, Citiz déverrouille les portières et l'ordinateur de bord permet de valider le début de la réservation.

En fin d'utilisation, il suffit de ramener la voiture à son **emplacement réservé**.

L'appli mobile ou la centrale d'appel répondent 24h/24 aux besoins des utilisateurs : prolongation d'utilisation, assistance, consultation des consommations, etc.

Les atouts de l'autopartage Citiz

- > Des formules **avec ou sans abonnement**, pour les particuliers et pour les professionnels.
- > Facturation selon l'usage :
- à partir de 2,50 € par heure ou 22 € par jour** (catégorie S) et 0,41 € par km, carburant compris.
- > Une **place/station réservée Citiz** qui facilite le stationnement.
- > **Tout est compris** : carburant/charge électrique, assurance, entretien, assistance, nettoyage...

Plus d'infos : 04 76 24 57 25 // www.citiz.fr

Qui sont les utilisateurs de Citiz ?

- Abonnés au service (seulement 19 % sans abonnement)
- 50% / 50 % entre usages pro et privés
- La tranche d'âge la plus représentée : 36 à 45 ans
- En général pour des courses entre 2h et 4h00
- Au démarrage, les réservations se font ppalement du lundi au vendredi... puis les we se développent

Témoignage de Sylvie, utilisatrice de CITIZ, maman de 3 enfants

« À la suite d'une panne de notre voiture en début d'année, nous avons décidé d'expérimenter la vie avec un seul véhicule dans notre foyer. A présent, mon mari utilise le service Citiz essentiellement pour accompagner

nos enfants à leurs rendez-vous et activités extrascolaires. Très pratique et simple d'utilisation surtout, l'autopartage réuni tous les critères d'un mode de vie vers lequel je souhaite tendre. Sa gestion sur le principe d'une coopérative d'intérêt collectif, et non purement à but lucratif et commercial, est très sain. J'espère que Citiz va pouvoir multiplier les stations !»

*Pour télécharger l'application CITIZ :

- IOS : apps.apple.com/us/app/lautopartage-citiz/id6443824961
- Android : <https://play.google.com/store/search?q=citiz&c=apps>
- Webapp : <https://portail.citiz.fr/webapp/login>